



SESSION  
04/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLOX

ID : 007-210703195-20211004-DELIB922021-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vente des anciens locaux  
techniques municipaux

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatre octobre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 20  
Absents : 9

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : ...  
Contre : 1

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Michel), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Noël), Mme Keskin (pouvoir à M. Jouve), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Griffé), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Mazeyrat

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis 2021-07319-60016 de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire intervenue en date du 8 septembre 2021, fixant la valeur vénale du bien à la somme 142 560 € ;

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme expose au Conseil Municipal que les ateliers des anciens services techniques et les agents qui s'y trouvent, seront très prochainement transférés sur le site du centre technique opérationnel situé au n°2 Allée de la Digue.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme informe le Conseil Municipal qu'il est donc envisagé de céder ce site qui n'aura plus d'utilité pour la collectivité. Monsieur Gérôme LE DUFF, gérant de la brasserie située dans la rue de la République s'est montré intéressé pour acquérir ce site afin de développer et accroître son activité tout en restant sur notre commune.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme propose au Conseil Municipal de vendre à la BRASSERIE LE DUFF le site des anciens ateliers municipaux. Compte tenu des caractéristiques du bâtiment ainsi que des contraintes liées au règlement du PPRI, il a été convenu de céder ce bien immobilier au prix de 130 000 €.

Dans son avis du 8 septembre 2021 le pôle d'évaluation domaniale de la Loire indique que les termes de l'accord possible sur la base de 130 000 € n'appellent pas d'observation de leur part.

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de vendre les parcelles cadastrées section BC n°18, 19 et 264, située Rue Boissy d'Anglas, d'une superficie globale de 2 080 m<sup>2</sup>, à BRASSERIE LE DUFF ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, contre la somme de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 €).

**DÉCIDE** d'instaurer une servitude de tréfonds pour permettre à la commune de continuer d'utiliser la pique de puisage située sur la parcelle BC n°18.

**PRÉCISE** que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

